Bibliothèque Ste Geneviève.

Crédit général		1,775,000f 00c
1843	63,001f 38c	
1844	174,678 37	
1845	187,317 26	
1846	298,769 75	1,594,016 93
1847	233,549 76	
1848	303,674 15	
1849	333,026 26	
Reste disponible au 1er Janvier 1850		180,983 07
Sur ce crédit, nous avons déjà payé:		
Dégoffe, décorateur, à compte	1,200f 00c	
1 mém.re de charpente Cauderan	2,972 43	
Dégoffe, décorat.r, solde à compte	1,200 00	
Orphelins Barrot, secours	300 00	
1 mém.re Mathérion	7,633 30	
1 id. Roussel	5,309 90	55,096 63
1 id. Durvoir	139 08	
1 id. Pinardi	4,741 92	
Violet, à compte	13,800 00	
Bonadona, id	7,000 00	
Roussel, id	6,400 00	
Vve Burlet, id	2,400 00	
Balze frères, id	2,000 00	
Reste au 15 9bre 1850		125,886f 44c

2

Bibliothèque Ste Geneviève
Éclairage au gaz

N° 31 à 41

Ministère
des
Travaux Publics.

7me Division.

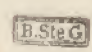
Bâtiments civils.

1 Bureau.

Paris, le 28 avril 1851

Monsieur, Mrs les Membres du Conseil d'administration de la Compagnie du gaz portatif m'ont adressé une réclamation au sujet de l'emploi du gaz courant pour l'éclairage des nouveaux bâtiments de la Bibliothèque Ste Geneviève. Ces messieurs faisaient observer que leur compagnie qui a fourni pendant 12 ans le gaz nécessaire à cet établissement a été, sans raisons, dépossédée de cette fourniture, lorsque la Bibliothèque a été transférée dans les nouveaux bâtiments et ils demandaient qu'elle leur fût rendue, offrant de se conformer strictement à toutes les ordonnances en vigueur.

Les nouveaux bâtiments de la Bibliothèque Ste Geneviève ayant été remis définitivement, au mois de Décembre dernier au département de l'Instruction publique, et



Mr Labrouste Architecte.

mon administration étant entièrement étrangère à la dépense journalière que nécessite l'éclairage, j'ai dû transmettre à mon Collègue la réclamation dont il s'agit.

En réponse, mon Collègue me fait remarquer que la décision qui a prescrit l'emploi du gaz courant a été prise contrairement à l'avis de la Commission qui avait été nommée pour examiner le mode qu'il convenait d'adopter pour l'éclairage de la Bibliothèque Ste Geneviève. Il ajoute qu'il a de nouveau consulté l'administrateur de cet établissement, et que ce fonctionnaire persiste à penser qu'on a eu tort de renoncer au gaz portatif. Il insiste pour que l'on revienne à ce gaz.

Le motif qui avait engagé mon prédécesseur à s'opposer à l'établissement du gaz portatif, consistait dans la difficulté de se conformer aux prescriptions de l'ordonnance du 27 janvier 1846, relative à la capacité des appareils, mais depuis, il a été annoncé que le Service de la Bibliothèque pourrait

être convenablement assuré au moyen de deux gazomètres de 10 mètres cubes chacun et que pour satisfaire aux prescriptions de l'ordonnance précitée, il suffirait d'établir les deux récipients à distance l'un de l'autre et dans deux pièces différentes.

Avant de donner satisfaction aux demandes instantes de mon Collègue et de MM. les administrateurs, je désire savoir si, en effet, il y a possibilité d'établir les deux gazomètres conformément aux indications ci-dessus et aux prescriptions de l'ordonnance du 27 janvier 1846, et connaître le montant de la dépense qui résulterait de cet établissement.

Je vous invite, Monsieur, à me faire parvenir promptement ces renseignements.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération,

Le Ministre des Travaux Publics

P. Magne

Par votre lettre du 28 avril 1851 vous m'invitez à vous transmettre divers renseignements au sujet d'une demande qui vous a été adressée par la Compagnie du gaz portatif à l'effet d'obtenir que le gaz portatif soit substitué au gaz courant pour l'éclairage de la bibliothèque Ste Geneviève : vous me demandez s'il y a possibilité d'établir deux gazomètres sans s'écarter des prescriptions de l'ordonnance du 27 janvier 1846 et quelle serait la dépense qui résulterait de cet établissement.

Permettez moi de vous rappeler M. le Ministre, que ~~dans l'établissement~~ en établissant le gaz courant pour l'éclairage de la bibliothèque, je n'ai fait que suivre les décisions prises par vos prédécesseurs et de vous faire observer que depuis que l'éclairage par le gaz courant a été adopté à la bibliothèque Ste Geneviève, cet éclairage n'a donné lieu à aucune plainte de la part de Mrs les administrateurs et qu'il ne serait pas juste d'admettre que la substitution du gaz portatif au gaz courant ait pour but de remédier à une disposition d'éclairage mal conçue ou mal exécutée.

Maintenant pour répondre aux questions contenues dans votre lettre du 28 avril j'ai consulté la Compagnie même du gaz portatif et nous avons reconnu ensemble qu'il était possible d'établir dans les caves de la bibliothèque deux gazomètres de la capacité de 10 m. cubes chacun, mais que cette quantité était insuffisante pour l'éclairage de la bibliothèque pendant les soirées d'hiver qui exigent une consommation de 27 m. cubes. La Compagnie propose pour fournir un approvisionnement suffisant d'envoyer chaque soir au milieu de la soirée remplacer le gaz consommé par un supplément d'approvisionnement. Quant aux prescriptions de l'ordonnance du 27 janvier 1846, elles sont susceptibles d'après l'avis de la Compagnie du gaz de diverses interprétations et si elles ne devaient pas être suivies rigoureusement, je désire qu'un agent de la Préfecture de police ou une commission de personnes compétentes soit appelé à donner leur avis avant l'exécution des travaux afin de ne laisser aucun doute sur leur acceptation.

Quant à la dépense qui devra en résulter la Compagnie du gaz portatif à laquelle j'ai remis les plans et les coupes du bâtiment, a fait un projet pour la construction du gazomètre dont elle évalue la dépense à ——— 3000 00.

à cela il convient d'ajouter la construction des murs séparatifs pour établir deux caveaux séparés avec leurs portes, partie ouverte au sommet &c.

11^m de mur en briques avec les portes, serrures &c.	600 00
Pour alimenter les gazomètres situés à une grande distance de la voie publique une conduite ayant un parcours de 45^m. à 12^f	540 00
Les nouveaux branchements en plomb pour mettre les gazomètres en communication avec les conduits de distribution déjà placés	
Ces branchements en plomb de 0,054 ayant un parcours de 15^m à 9^f les	135 00
Percement des voutes, scellements &c.	100 00
Les nouveaux becs ou bruleurs ~~pour le gaz~~ les becs actuels ne pouvant servir avec le gaz portatif, 150 becs à 1.50^c	225 00
Les cheminées en verre en forme de tulipe avec leurs galeries. 150 à 3^f	450 00
total	5050 00
de cette somme il convient de supprimer la valeur des becs actuels au nombre de 168 et qui ont couté 5^f chaque ou ensemble 840 et qui seront repris pour la somme de 252.	252 00
Total	4798 00

Je suis avec respect

Mr. le Ministre,

Votre très humble et tr...

H. Dé...

SOCIÉTÉ ANONYME du GAZ PORTATIF
Autorisée par Ordonnance royale du 17 Octobre 1845
BUREAUX ET USINE
Rue de Charonne, N° 90, à Paris.
Directeur Mr CHOCQUIN.
Banquier Mr ARDOUIN et Compie
Rue de la Chaussée d'Antin, 64.

6 Mai 185…

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire remettre, sous ce pli, un croquis coté des lieux, qu'il convient d'affecter au logement des deux gazomètres destinés à l'éclairage de la Bibliothèque Ste Geneviève, ainsi que l'indication, en plan, de ces deux appareils. —

Ces Gazomètres pouvant contenir, chacun, Dix mètres cubes de Gaz, seront formés, l'un et l'autre d'une cuve en maçonnerie et d'une cloche en tôle avec les accessoires nécessaires à son fonctionnement. J'estime que la dépense de leur établissement ne dépassera pas trois mille francs. —

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération

G. Chocquin

Monsieur Labrouste, architecte de la Bibliothèque Ste Geneviève, rue du Petit Bourbon, N° 28



Bibliothèque Ste Geneviève
Plan et Coupe de la Cave centrale
Sur une Echelle de 0m/01c p. m.

Bassins

diamètre intérieur 2m 75
hauteur 2m 15

Cloches

diamètre Intérieur 2m 55
hauteur 2m 15
Contenance 10m

passage conduisant au Calorifère

9

Ministère
des
Travaux Publics.

7me Division.

Bâtiments civils.

1 Bureau.

Bibliothèque Ste Geneviève.

Paris, le 12 Juin 1851

Monsieur, j'ai l'honneur de vous annoncer que d'après les motifs contenus dans ma dépêche du 28 Avril dernier et sur la demande de mon Collègue Mr le Ministre de l'Instruction publique, j'ai approuvé la dépense de 4798f à laquelle donnera lieu la construction de deux gazomètres de 10 mètres cubes chacun pour recevoir le gaz destiné à l'éclairage des nouveaux bâtiments de la Bibliothèque Ste Geneviève.

Cette dépense sera imputée sur la partie restant sans emploi du crédit affecté à la construction des bâtiments de la Bibliothèque.

La Compagnie du Gaz portatif devra s'entendre avec la Préfecture de Police pour faire accepter ses appareils par cette administration ainsi que pour l'accomplissement de toutes les formalités prescrites par les ordonnances sur la matière.

Quant à l'éclairage proprement dit, la dépense qui résultera de la fourniture du gaz étant à la charge du département de l'Instruction

Mr Labrouste, Architecte.

publique c'est à mon Collègue qu'il appartiendra de traiter avec la Compagnie et par conséquent d'examiner les conditions proposées pour cette fourniture.

Je vous invite, Monsieur, à vous concerter avec M.M. les administrateurs de la Bibliothèque afin que les travaux puissent être immédiatement entrepris.

Recevez Monsieur, l'assurance de ma considération,

Pr le Ministre et par autor
Le Chef de Division,

Lelieur

23. Xbre. 1851 11

Monsieur

J'ai eu l'honneur de voir ce matin monsieur le Ministre de l'Instruction Publique. pendant l'audience qu'il a bienveillamment m'accorder, il a fait entrer les representants de la Cie du gaz portatif qui ont exposé devant moi leurs griefs.

Je n'ai pu que repeter à Mr. le ministre ce que nous avons toujours dit savoir que l'un ou l'autre gaz nous était indifferent, puisque nous étions satisfaits du gaz courant comme nous l'avions été du gaz portatif.

pour cet objet, et peut-être pour d'autres, Mr. le ministre m'a chargé de vous transmettre le desir qu'il avait de vous voir un matin. Je m'acquitte de la mission et profite de l'occasion pour réclamer votre intervention dans les affaires de notre Intérieur qui sont de votre competence.

Veuillez agréer mes compliments empressés

L'Adm.r adj.t F. de Brotonne

Monsieur

Monsieur Labrouste

En ville

Brantôme, [illegible] et [illegible] —— 1 f° par [illegible] —
le [illegible] et l'[illegible] [illegible] perte —

[illegible] actuel Madame [illegible] [illegible] f° [illegible]
[illegible] —— 1 f° —
[illegible] du 2 0 f[illegible] — le [illegible] vend 9f —
dans le Caveau il faudrait de [illegible] ces [illegible]
elles seraient à [illegible] et coûteraient une [illegible] — 3f —

No 2. ——— 0

avec deux Variantes — 0.

No 6 ——— 1 — approuvé

No 1 ——— 0

No 7 ——— 1

No 5 ——— 0

No 10 ——— 0

No 8 ——— 1

No 9 ——— 0

Me Mo N[illegible]

Bibliothèque Ste Geneviève.

Eclairage par le gaz courant.

Les travaux extérieurs et de toute nature, les régulateurs &c. ont donné lieu à une dépense s'élevant à 1280f 46c
en demande et en règlement à ——

La consommation du gaz payée par l'administration de la bibliothèque s'est élevée pour les 2 compteurs intérieurs

		f	c
Février	1851	1099	20
Mars.	—	994	80
avril	—	641	20

Usine
Barrière d'Italie

BUREAUX
rue du f.g Poissonnière,
N° 175.

Compagnie Parisienne d'Éclairage par le Gaz

Dubochet, Pauwels & Cie

Paris, le 2 Mai 1851

Monsieur,

Vous recevrez prochainement les mémoires d'éclairage et de travaux que vous nous demandez. Quant à l'agent qui fait le service de l'éclairage de l'institution nous continuerons à lui servir son traitement de soixante francs par mois sauf à porter cette dépense au compte de consommation du gaz de la bibliothèque ainsi que vous le désirez. Nous sommes tout disposés à convenir avec vous des dispositions nécessaires pour assurer un bon service à la Bibliothèque. Nous pourrons nous entendre définitivement sur ce point aussitôt ~~après~~ que nous



Monsieur Labrouste

vous aurions remis le mémoire.

Veuillez agréer Monsieur l'assurance de notre considération très distinguée

J. Dubois Laurent

P. J. Dubois

[illegible] 12[ème] [illegible]

[illegible] 12 avril 1860 —

---

pour 150 [illegible] il faudrait 27 [illegible]

([illegible] juillet 1850 [illegible]

[illegible] 15

[illegible] 3

[illegible]) 27




Ministère des travaux publics.

Bibliothèque Ste Geneviève.

Je soussigné, architecte de la bibliothèque Ste Geneviève, certifie que les travaux relatifs aux appareils de chauffage de cet Etablissement ont été exécutés conformément aux clauses et conditions du marché passé avec le Sr Duvoir par l'administration des travaux publics et qu'ils remplissent parfaitement le but proposé.
J'ajoute que ces travaux peuvent être considérés comme définitivement reçus et que rien ne s'oppose à ce que le mémoire de l'Entrepreneur montant à 23 222f (prix du marché) soit définitivement liquidé en lui faisant toutefois subir une réduction de ~~1704f 80c~~ 672f 00 pour travaux et fournitures prévus au devis qui a servi à fixer le prix du marché et qui n'ont point été suivis d'exécution +; ce qui réduit le montant du mémoire dû à l'Entrepreneur à la somme de ~~21 517f 20c~~. 22 550f 00

+ et compensation faite de ~~la somme~~ des travaux et fournitures faits et non prévus au devis

En foi de quoi j'ai délivré le présent certificat.

Paris le 26 Décembre 1850

H. Labrouste

architecte de la bibliothèque Ste Geneviève.

58, Rue Notre Dame des Champs

LÉON DUVOIR LEBLANC

Fabricant breveté s. g. du gouv.t
d'appareils hydropyrotechniques
pour le chauffage et la Ventilation
des Églises, Palais, Tribunaux, Prisons,
Hospices, Colleges, Théâtres, Ecoles
&a &a exécutés dans les monuments
et établissements ci-après

Conseil d'État
Cour des Comptes
Palais du Luxembourg
Hôtel du président de la Ch.bre des Représ.ts
Préfecture de Police
Embarcadère & bureaux du Ch.in de fer du Nord
Ecole nation.le des Ponts et Chaussées.
Ecole normale
Ecole de médecine
Ecole nationale d'Alfort
Ecole nationale des Mines
Conservatoire des Arts et Métiers
Observatoire national
Ecole d'asile de la rue de Charonne
Hospice nation.l de Charenton
Hospice de Beaujon
Ministère de l'Instruction publique
Couvent du Sacré Cœur
Eglise de la madeleine
Eglise de St Germain l'Auxerrois
Eglise St Philippe du Roule
Eglise Panthemont
Eglise d'Aguesseau
Palais de Justice de la Seine
Institution des Jeunes aveugles
Museum d'histoire naturelle
Manufacture des tabacs
Séminaire St Sulpice
Collége Rollin
Château de Chantilly
Chateau de Madame Adélaïde
Palais de Justice de Tours
Prison cellulaire de la
Police correctionnelle de Paris
Prison de Rodez & Espalion
Idem de Senlis
Préfecture de Rodez
Police municipale de Paris
Hospice de Vendôme
Id. de Brest
Mairie du XI.e arrond.t de Paris
Hospice de Ste Reine
Mairie du XII.e arrond.t de Paris
Hospice d'aliénés de Mereville
Dépôt de mendicité de Villers Cotterets
Maison gen.le des aliénés de la Suisse
Collége de Blois
Collége d'Angoulême
Poudrerie de Vonges
Poudrerie de St Chamas
Institut National de France



Médailles d'Or
et Décoration
EXP.ons 1844
et 1849.



Paris, le 5 janvier 1851,

à Monsieur Labrouste,
Architecte
Paris.

Monsieur,

La Bibliothèque Ste Geneviève me redoit le chauffage de janvier 1851, se montant à la somme de ——— frs 527.4
Entretien du dit mois, 87.75

Ensemble frs 614.75

Ce mois de janvier était chauffage provisoire comme les mois d'Xbre et Nbre 1850, qui m'ont été payés.

Veuillez je vous prie, Monsieur me dire, si la susdite somme me sera payée par le Ministère des Travaux Publics, ou si je dois la réclamer au Ministère de l'Instruction Publique comme les mémoires de chauffage des autres mois de 1851.

Pardon de la peine, Recevez en vous remerciant d'avance, mes salutations empressées.

Monsieur,
P. Duvoir Leblanc
A. Gilson.



22

Mémoire des Ouvrages de Chauffage et de ventilation exécutés à la Bibliothèque Ste. Geneviève, pour l'emménagement, conservation des peintures & ameublements.

Par Duvoir Leblanc & Cie.
Entrepreneurs de Chauffage
38, Rue Notre Dame des Champs
Paris

Savoir:

1°. Chauffage et ventilation provisoire du dit monument pour la Conservation des peintures et ameublements pendant les mois de Décembre 1850 et Janvier 1851,

En Décembre	16 Jours	
En Janvier	31 "	
	47 Jours à 17.f " chaque	

au lieu de 30.f ", n'ayant chauffé que 10 à 12 Degrés de chaleur au lieu de 15, font pour les 47 Jours ——— 799.f "

2°. Ramonage des appareils au lieu de 1000.f " pour les 7 Mois de Chauffage vu l'œuvre en moins des appareils, porte à 600 fr. pour les 7 mois precités, soit 2.f 83c par jour, pour 47 Jours ——— 133. "

Total fr. 932. "

Certifié exact le présent Mémoire, pour la somme de Neuf Cent Trente deux francs.

Duvoir Leblanc & Cie.

Mémoire des ouvrages de Chauffage et de ventilation exécutés à la Bibliothèque Ste Geneviève.

Par Duvoir Leblanc & Cie.
Entrepreneurs de Chauffage,
38, Rue Notre Dame des Champs
Paris.

Mémoire arrêté — payé jusqu'au 31 décembre

Savoir:

1° Chauffage et ventilation provisoire du dit monument pour la conservation des peintures et ameublements, pendant les mois de Décembre 1850 et Janvier 1851.

En Décembre 16 Jours
" Janvier 31 "
47 Jours à 17.f "

chaque au lieu de 30.f ", n'ayant chauffé que 10 à 12 degrés de chaleur au lieu de 15, font pour les 47 Jours —— 799 "

2°, Ramonage des appareils au lieu de 1000 frs pour les sept mois de chauffage vu l'usure en moins des appareils, porté à 600 frs pour les sept mois précités, soit 2.f 83 par jour, pour 47 Jours —— 133 "

Total frs 932 "

Certifié exact le présent mémoire pour la somme de Neuf Cent Trente deux francs.

Duvoir Leblanc et Cie

Mémoire des Ouvrages de Chauffage & de Ventilation exécutés à la Bibliothèque Ste Geneviève,

par Duvoir Leblanc & cie.
Entrepreneurs de Chauffage
38, Rue N. D. des Champs
Paris.

Savoir:

1° Chauffage & Ventilation provisoire du dit monument pour la Conservation des peintures & ameublements, pendant les mois de Décembre 1850, & Janvier 1851.

En Décembre	16 Jours.	
" Janvier	31 "	
	47 Jours à 17 fr.	
Chaque au lieu de 30 fr., n'ayant chauffé qu'à 10 à 12 degrés de chaleur au lieu de 15 font pour les 47 Jours		799 "
2° Ramonage des appareils au lieu de 1000 fr. pour les sept mois de chauffage, vu l'usure en moins des appareils, porté à 600 f. pour les sept mois précités, soit 2 f. 83 par jour, pour 47 Jours		133 "
	Total Frs	932 "

Certifié exacte le présent Mémoire pour la Somme de Neuf Cent Trente deux francs.

Duvoir Leblanc et cie

M^r

Vous m'avez remis hier deux mémoires présentés par Mr L. Duvoir Entrepreneur, pour le chauffage de la bibliothèque S^te geneviève. l'un comprend les dépenses du chauffage pendant depuis le 16 décembre jusqu'au 31 janvier — l'autre comprend la dépense du chauffage depuis le 1. février jusqu'au 1. Mars.

En me remettant ces mémoires vous m'avez fait connaître savoir ~~la décision~~ que de M^r le Ministre de l'Instruction publique qui avait décidé que les frais relatifs au chauffage ne seraient imputés sur les crédits de son Ministère que à partir de l'Epoque où l'Etablissement a été ouvert au public. c'est sans doute par erreur que vous m'avez remis le 2e Mémoire qui comprend le chauffage du Mois de février puisque l'Etablissement a été ouvert au public le 1er de ce mois et je crois devoir vous restituer ce Mémoire.

quant à celui qui comprend le chauffage pendant une partie de décembre 1850 et janvier 1851 je vais le conserver en attendant la réponse de M le M. des travaux publics que j'ai prié de décider si les frais relatifs au service ~~d'un bâtiment~~ et à l'usage d'un bâtiment doivent être supportés par l'administration qui ~~en a pris possession~~ est. usage de ce bâtiment

a partir du jour ou cette administration en a pris possession ou a partir du jour ou elle a jugé à propos d'y admettre le public ;

J'ai l'honneur d'être avec Respect

M^r^ — Votre ——

M. le M.^e,

Mr l'administrateur de la bibliothèque Ste geneviève,
Conformément aux Instructions qu'il a reçues de Mr le
M. de l'Instruction publique, vient de me transmettre un
Mémoire pour le chauffage de la bibliothèque pendant les
mois de décembre 1850 et janvier 1851. M. le M. de
l'Instruction publique pense que le chauffage de la bibliothèque
doit rester à la charge de Votre Ministère jusqu'au jour
où l'Etablissement a été ouvert au public (4 février 1851)
avant d'accepter ce mémoire j'ai cru devoir vous faire
observer, M. le M. qu'aucun crédit n'est porté sur
l'exercice 1851 pour la bibliothèque Ste geneviève ;
les travaux ont été terminés en 1850 et le batiment
remis officiellement par moi aux agents chargés par
Mr le M de l'Instruction publique de le recevoir le
16 décembre 1850. à partir de cette époque les
agents de ce ministère ont pris réellement possession
du batiment et les agents de votre ministère, Inspecteurs,
gardiens &c. ont dû se retirer. et moi même
depuis cette époque je me suis abstenu de
donner aucun ordre pour le chauffage ou pour tout autre
service.

Les frais relatifs au service et à l'usage d'un
batiment doivent être supportés par l'administration
qui a l'usage de ce batiment à partir du jour où cette
administration en a pris possession ou à partir
du jour où elle juge à propos d'y admettre le
public ! telle est la question que soulève le
renvoi de ce mémoire. —

le fait est ouvert au public et indépendant de l'achèvement des travaux ; il dépend uniquement de M. le Ministre de l'Instruction publique qui pouvait en donner l'ordre plus tôt ou le différer s'il l'avait jugé convenable.

Je vous prie en conséquence M. le M. de vouloir bien me transmettre à ce sujet des instructions spéciales.

Je suis avec respect

M. le M.

[signature]

Ministère
des
Travaux Publics.

7me Division.

Bâtiments civils.

1er Bureau.

Bibliothèque Ste Geneviève.

Réception des appareils de chauffage.

Paris, le 17 mars 1851

Monsieur, le Sr L. Duvoir-Leblanc demande qu'il soit procédé à la réception des appareils de chauffage qu'il a établis à la Bibliothèque Ste Geneviève.

Ce n'est en effet qu'après l'accomplissement de cette formalité que pourra être effectuée la liquidation des mémoires de l'Entrepreneur, et je vous invite, en conséquence, à m'adresser un certificat portant, s'il y a lieu, attestation de la fidèle exécution de toutes les clauses du marché passé avec le Sr Duvoir pour les appareils dont il s'agit./.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération.
Le Ministre des Travaux publics,
Pr le Ministre et par autorison
Le chef de Division,

Lelong

Mr. Hri Labrouste, Architecte.

28

Ministère
des
Travaux Publics.

7me Division.

Bâtiments civils.

1er Bureau.

Bibliothèque Ste Geneviève.

Chauffage.

Paris, le 8 avril 1851

Monsieur, j'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite, le 5 Avril courant, au sujet du renvoi qui vous a été fait par M^r^ l'Administrateur de la Bibliothèque Ste Geneviève, d'un mémoire relatif au chauffage de la nouvelle salle pendant les mois de Décembre 1850 et Janvier 1851.

Cette dépense étant postérieure à l'époque de la remise des bâtiments incombe sans nul doute au département dans les attributions duquel se trouve placé l'Etablissement.

Toutefois, comme une somme reste disponible sur le crédit attribué à l'exercice 1850 pour l'achèvement de l'Edifice, je consens à y imputer la dépense de chauffage qui s'applique au mois de Décembre.

Je viens d'en donner connaissance à M^r^ le Ministre de l'Instruction publique qui aura à pourvoir au paiement de

Mr Henri Labrouste, Architecte.

la dépense du mois de Janvier 1851.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération.

Le Ministre des Travaux publics,
Pour le Ministre et par autorisation
Le Chef de Division,
deMony

Rome le 14 Février 1851

Monsieur

Nous avons reçu une lettre de notre ami M. Bergotte vers le 15 Janvier, nous annonçant une lettre de vous, comme n'ayant pu parvenir à cette époque, et toutefois elle n'était déjà parvenue. Nous craignons Monsieur que cette lettre ne soit égarée car nous ne l'avons pas reçue, et nous l'attendons impatiemment, avec l'espérance qu'elle nous apporte quelque bonne nouvelle.

Permettez nous de vous donner ici quelques détails relativement au travail fait par votre intermédiaire Monsieur, nous invitons vous des Ministres de l'intérieur et de tranquillité.

Nous avons fait une demande à Paris, le 15 Décembre appuyée par le Directeur de l'Académie de France justifiant de

de l'avancement de notre travail

Sur les 5000 francs que nous demandions nous reçumes du Ministère de l'Intérieur 2500 f sur l'allocation de la Jurisprudence nous espérions recevoir la somme égale du Ministère des travaux publics, notre attente a été trompée. Nous négligeames Monsieur de prendre de nouveau votre recommandation toute puissante, crainte de vous importuner trop souvent.

En 1842 alors que nous n'avions encore aucun droits a la confiance du gouvernement nous reçumes 10,000 et 15,000 francs a la fois.

aujourd'huy Monsieur nous sommes obligé de vous prier de vouloir bien insister auprès des travaux publics, pour que nous puissions toucher le solde de la figure de l'Etude. afin de pourvoir aux frais d'un atelier indispensable a la complette terminaison de l'Ecole d'Athène et de la Jurisprudence.

Malgré le faible encouragement que l'on nous accorde, vous pouvez être certain Monsieur que le travail qui nous est ordonné n'en souffrira aucunement.

l'Ecole d'Athènes est aussi traitée quand faite et égale en soins et en valeur à celles de la Bibliothèque Ste Geneviève.

Nous avons lu souvent des articles de journaux sur votre beau monument nous avons été très heureux de voir que l'on sait l'apprécier dignement, permettez nous de vous en féliciter de nouveau avec tous les gens de goût et de mérite avec lesquels nous en avons souvent causé ici.

J'ai reçu une lettre de Monsieur Bod.. qui me dit que la figure de la Poésie était arrivée un peu frippée. J'espère que le dommage n'est pas important, toutefois j'ai prié notre ami Mr Gastine de se mettre entièrement à votre disposition, dans le cas où quelques restaurations seraient nécessaires.

Veuillez Monsieur agréer avec nos remerciements anticipés l'assurance de notre considération distinguée

Les frères Balze
Raymond

nos amitiés je vous prie à MMrs Constantin et Dumas.

P.S. Le temps [illegible] favorable nous continuons les figures allégoriques de la Justice que mon frère a très avancée et j'entreprends la théologie. Veuillez Monsieur me faire vos observations sur la figure de la Poésie et nous donner l'assurance de ce travail.

A Monsieur
Monsieur Labrouste
Architecte de la Bibliothèque
Ste Geneviève
Rue du petit Bourbon St Sulpice
n° 18 — à Paris

par suite des [illegible] au travail des stampes, nous pourrons exécuter ces figures sans détriment pour les copies qui nous sont déjà ordonnées.

31

M. le M[inist]re

Par votre arrêté du 19 décembre 185[?] vous avez décidé que Mr Balze qui exécute en ce moment à Rome et par vos ordres une copie ~~des tableaux de Raphaël connu sous le nom d'École~~ de l'École d'Athènes par Raphaël serait également chargé de compléter la décoration de la Bibliothèque Ste Geneviève par les copies des 4 médaillons peints également par Raphaël au Vatican et représentant la théologie, la jurisprudence, la philosophie et la poésie. Vous avez décidé qu'une somme de 1400 f serait allouée à l'exécution de chacune de ces ~~médaillons~~ peintures. J'ai l'honneur de vous informer que l'un de ces médaillons, celui qui représente la poésie est arrivé il y a quelque temps à Paris ~~[illegible]~~ et qu'il a été admis pour la bibliothèque Ste Geneviève ~~[illegible]~~ par l'~~[illegible]~~ et vous propose M. le Mre d'en ordonnancer le payement (1400) au ~~nom~~ profit de Mr Balze en ce moment à Rome, en suivant la forme déjà adoptée par la comptabilité pour le transport de sommes dues en pays étrangers.

J'ai dû également vous rappeler que vous avez invité autorisé il y a un an les architectes du gouvernement à s'adresser aux manufactures nationales de Sèvres ou des Gobelins pour l'exécution d'objets destinés à la décoration des édifices nationaux et que la seule condition prescrite par M. le Ministre de l'agriculture et du commerce était que les ~~fonds~~ frais des modèles seulement seraient payés par votre ministère, les

Manufactures Nationales étant subventionnées
annuellement pour produire sans aucune destination des
objets qui restaient la propriété de l'État.

J'ai obtenu de la Manufacture des Gobelins et pour la
bibliothèque la 1re gravure l'exécution d'une tapisserie ~~qui est~~
~~en ce moment en cours d'exécution et~~ dont le modèle ou carton
a été confié à Mr Balze. Ce modèle m'a été adressé de
Rome il y a quelques mois et l'exécution en tapisserie est
en ce moment en cours d'exécution à la manufacture des Gobelins.

Je viens donc vous prier Mr le M. de vouloir bien ordonner
que ce modèle soit payé à Mr Balze et lui en faire parvenir
le montant à Rome par la même occasion que le ~~montant~~
payement de la copie qu'il a terminée.

Ce serait donc d'une part 1400 pour la copie de la figure de la 4.
poésie d'après Raphaël exécutée à Rome ~~[illegible]~~
~~et le modèle d'une~~ et d'autre part 1000 pour le modèle d'une
figure d'étude à exécuter en tapisserie.

~~Je suis~~

Je suis avec respect

Delaroche [illegible]
Rue [illegible]

Ministère
de l'Intérieur.

Paris, le 185

32

Pour l'École d'athènes — 10 000^f.

Mrs Balze ont reçu à Paris avant leur départ
4000^f. en décembre 1849.

Ils ont reçu un 2e acompte par le payeur de l'armée
2000^f le 16 aout — 1850.

Ils ne recevront que le solde final après
l'achèvement du tableau et sur un certificat
d'achèvement de M^r alaux daté de décembre 1850.

Pour les 2 Médaillons itis 5600^f. ils n'ont rien reçu.
Je puis faire un certificat d'achèvement et de
réception pour celui ou ceux qui sont à Paris et
la leur faire payer de suite pour ceux qui ne sont
pas terminés il faut un certificat d'avancement
ou d'achèvement de M^r alaux daté de 1850.

Pour le carton de la tapisserie des gobelins
je puis faire un certificat d'achèvement et de
réception et le faire payer de suite,

l'arrêté du ministre qui charge Mr Balze d'exécuter à Rome
pour la bibliothèque S^te geneviève les copies des 4 médaillons de
la Voûte de l'École d'athènes est du 18 décembre 1850.
Le prix est de 1400^f — chaque — 4 entaille 5600^f.

Pour le Ministère de l'Intérieur

Mrs Balze sont chargés de faire une Copie du tableau de la jurisprudence pour 10 000.

Ils ont reçu le 27 septembre 1850 — 2 000

le 4 février 1851 — 2 500

Ils devront produire un Certificat d'avancement de Mr Alaux pour un nouvel à compte ou un Certificat d'achèvement pour le Solde final.

Ministère
des
Travaux Publics.

Paris, le 28 Février 1851

Monsieur,

M. le Chef de Division me charge de vous prier de vouloir bien m'envoyer deux certificats nécessaires pour faciliter le paiement à MM. Balze frères du prix d'un des médaillons, et de celui d'un carton servant de modèle de tapisserie.

Ces certificats doivent être ainsi conçus :

« L'architecte de la Bibliothèque Ste Geneviève, soussigné, certifie que MM. Balze frères, artistes peintres chargés, par arrêté du 18 Décembre 1850, d'exécuter les copies de quatre médaillons de Raphaël, représentant la Théologie, la Jurisprudence, la Poésie, et l'Histoire pour compléter la décoration de la nouvelle Biblio-

thèque S.te Geneviève, avaient terminé, avant l'époque du 1.er Janvier 1851, la copie d'un de ces quatre médaillons, celui qui représente la Poësie, et que cette copie est parvenue depuis quelques temps à la Bibliothèque S.te Geneviève.

Paris, le   Mars 1851.

(signature).

L'architecte de la Bibliothèque S.te Geneviève soussigné certifie que M.M. Balze frères, artistes peintres, ont exécuté et livré, en 1850, sur la commande régulière qui leur en avait été faite, un carton destiné à la manufacture des Gobelins, comme modèle d'une tapisserie ~~qui doit être~~ placée dans la Bibliothèque S.te Geneviève.

Paris, le   Mars 1851.

Aussitôt que j'aurai reçu ces deux pièces, je m'empresserai de prendre les mesures nécessaires

pour faire remettre à M. M. Balze une somme de 2400f.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée

Le s. chef du 2e Bureau

L. Sulliot

Rome le 4 mai 18[illegible]

Monsieur

Nous avons reçu avec une vive satisfaction votre lettre que nous attendions avec une grande impatience et nous nous empressons d'y répondre.

Nous sommes très heureux d'abord de savoir le bon accueil que le public et les artistes font à votre Monument de la Bibliothèque Ste Geneviève et ensuite à la copie de l'École d'Athènes.

Nous vous remercions infiniment Monsieur de toutes les peines que vous voulez bien prendre pour en assurer le succès et la récompense.

Mais comme vous dites très bien les absents ont tort, (et nous avons souvent eu cette chance)

Si l'occasion se présente à vous d'expliquer que cette copie n'est qu'une très faible partie de notre travail votre voix sera certainement écoutée. — Enfin Monsieur quoiqu'il advienne nous n'en sommes pas moins vos très obligés.

Nous sommes intimement persuadés que l'entourage et l'ornementation est parfaitement en harmonie avec le tableau, nous avons à ce sujet reçu des lettres de nos amis qui nous en font l'éloge le plus complet.

Je savais Monsieur que Louis Desgoffe s'acquitterait très bien du travail que vous lui avez confié, je suis pour ma part très heureux de vous l'avoir proposé, et après votre approbation qui passe en première ligne nous avons lu à son sujet des articles de journaux très flatteurs et dont il doit être très satisfait.

Nous avons aussi reçu avec grand plaisir l'assurance de l'exécution des copies des figures allégoriques, et vous pouvez être assurez qu'elles se joindront d'autant mieux avec la copie de l'École d'Athènes que nous pouvons déjà juger l'effet qu'elles font ici avec l'original (nous allons les continuer immédiatement vous les envoyer [illegible]

Le prix qui leur est alloué nous satisfait parfaitement ainsi que le mode de paiement que vous prenez tant de soin de nous expliquer, ce qui est pour nous de la plus grande utilité étant sur ce sujet et sur beaucoup d'autres d'une naïveté extrême, mais surtout en fait de comptabilité à laquelle nous n'entendons absolument rien.

Lorsqu'il fut convenu Monsieur que je devais vous faire une figure de l'Étude) c'est avec Mr Badin que j'avais à faire si vous vous le rappelez et nous convînmes de 1000 francs, je devais alors livrer cette figure à Paris, m'ayant été impossible de l'exécuter à cette époque

Faire les choses ainsi que vous nous le marquez, nous nous sommes entendu hier avec lui à ce sujet

et l'ayant envoyé de Rome, il est juste que je doive en supporter les frais d'emballage et de transport que j'ai pris à ma charge, que j'ai laissé courir, et que vous voudrez bien déduire si vous le jugez convenable.

Si vous pouvez, Monsieur, me faire solder ce petit travail je vous serais encore obligé car nous avons en ce moment presque les mêmes charges pour ce travail que pour la première partie quoique beaucoup plus considérable, et (les frais de séjour beaucoup plus chers par suite des événements)

Nous voudrions vous prier Monsieur de votre crédit aux Ministères afin d'obtenir pour nous que les frais d'emballage et de transport de ces travaux du gouvernement ne soient point à notre charge, une fois que nous en aurons fait remise au Directeur de l'Académie de France qui les joindrait ~~[illegible]~~ (comme par le passé) aux envois de Rome

Nous terminons, Monsieur, en vous assurant de la prompte et bonne exécution de tous ces travaux, et en vous priant d'agréer les remerciements de vos très humbles et très dévoués serviteurs

Raymond Balze

Paul Balze

Veuillez s'il vous était de faire nos amitiés à nos amis MM. Cavelier et Dumas —

P.S. M. Schnetz Directeur de l'Académie est entièrement disposé à faire les choses ainsi que vous le remarquez, nous nous sommes entendu déjà avec lui à ce sujet [illegible]





A Monsieur

25

Monsieur Labrouste

Architecte de la Bibliothèque

Ste Geneviève

Rue du petit Bourbon St Sulpice

18 — Paris —



Rome le 29 Mars
1877

Monsieur

J'ai l'honneur de vous prévenir
que nous avons reçu la lettre du
Ministre des travaux Publics, et
que nous avons immédiatement touché
les 2400 francs pour solde de ma
figure de la Poésie, et de ma
figure de l'Étude. —

Nous vous remercions de nouveau
Monsieur, cette somme nous est
en ce moment de grande utilité.

Les trois figures sont déjà
assez avancées surtout la Justice
et la Théologie, mais nous allons
cesser un peu ce travail pour nous
occuper principalement de la Philosophie qui
est celle qui est placée à gauche
de l'École d'Athènes en pendant

de la Poésie, et aussitôt faite Monsieur si vous la désirez, nous pouvons vous l'expédier, vous aurez l'obligeance de nous donner vos instructions. — nous avons déjà eu l'honneur de vous dire que, du reste Monsieur Alaux était disposé à faire les choses ainsi que vous les désirez.

Ceci va naturellement retarder un peu ma Jurisprudence qui est pour le Ministère de l'Intérieur, mais nous n'avons point la même hâte pour cette Fresque que pour les autres, d'ailleurs les jours sont meilleurs et nous espérons bientôt avoir quelques heures de plus de travail qui dans ce moment sont de 26 h par semaines, soit quatres jours et cela jusqu'à après les fêtes de Pâques

Enfin Monsieur nous espérons conduire malgré cela, notre travail à bonne fin, et terminer le tout

dans le courant de l'Été

Les deux parties principales de la Jurisprudence sont terminées, la troisième est dessinée seulement, mais l'Etats d'Athènes est entièrement peinte et mon frère va bientot entreprendre la revue générale.

Veuillez agréer Monsieur avec nos remerciments l'expressions de nos sentiments les plus respectueux

Paul Raymond
Balze

Veuillez faire nos amitiés à MM. Courtat, Gros, Dumas, et Desgoffe





Monsieur

Monsieur Labrouste

Architecte de la Bibliothèque

Ste geneviève

rue du petit Bourbon St Sulpice

18 — Paris. —



40

Rome 16 Mai 1851

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous prévenir que nous avons adressé le 14 par l'exprès Mr au Ministre de L'interieur une Lettre justificative de notre travail en nous conformant aux indications que vous avez bien voulu nous donner par votre Lettre du 22 février dernier.

Mr Haux a fait les choses comme vous le désiriez et a signé les certificats d'achevement du 15 Janvier 1851.

Vous comprenez Monsieur que nous avons envoyé cette Lettre non par une pressante necessité

de fonds, (puisque vous avez eu la bonté de soigner nos intérêts à Paris et nous faire expédier plusieurs frais de nouveaux acomptes) mais pour nous mettre en règle avec vos instructions.

bien que la jurisprudence soit aussi avancée que les autres tableaux nous n'en parlons pas dans notre lettre, cette fresque étant commandée par le Ministère de l'Intérieur.

Nous avançons notre travail sans relâche, et d'autant mieux que la position des Français est ici très désagréable, et que nous désirons finir le plus tôt possible.

Soyez persuadé Monsieur que nous mettons cependant le même soin à sa bonne exécution

et que personne ne prend

41

plus d'interrêt a la parfaite décoration de Votre Bibliothèque Ste genevieve, que vos très humbles et très obligés serviteurs

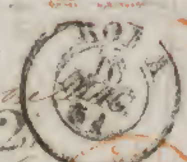
P. Raymond Balze

Veuillez je vous prie faire nos amitiés a MM^rs Courte Epée et Dumas — —

notre domicile est Via di Capo le Case 56 chez la Signora Rosa









A Monsieur

T.S.2

10

Monsieur Labrouste

Architecte de la Bibliothèque
St geneviève
Rue du petit bourbon S. Sulpice
18 —— Paris —

6 25





Minute du procès verbal de remise. 42

Ministère des travaux publics.

Bibliothèque nationale Ste Geneviève.

—

Le 16 Décembre 1850, Conformément aux ordres de Mr le Ministre des travaux publics et de Mr le Ministre de l'Instruction publique, la Commission chargée de remettre et de recevoir les nouveaux bâtiments destinés à la bibliothèque Ste Geneviève et à l'habitation des administrateurs et Employés de cet Etablissement, a procédé à la Remise et à la Réception de ces Bâtiments.

La Commission composée de Mr Ravaisson inspecteur général des bibliothèques de Mr De Lancy administrateur de la bibliothèque Ste Geneviève, et de Mrs De Gisors et Véra architectes du Ministère de l'Instruction publique, désignés par Mr le Ministre de l'Instruction publique et de Mr Caristie architecte, Membre de l'Institut, inspecteur général des bâtiments civils et de Mr H. Labrouste architecte de la bibliothèque Ste Geneviève, désignés par Mr le Ministre des travaux publics, a visité toutes les parties des bâtiments nouveaux, a reconnu qu'ils étaient conformes au projet adopté par la loi du 19 juillet 1843 et que les Modifications qui ont été réclamées depuis dans l'Intérêt du Service ont été effectuées ou pouvaient être considérées comme effectuées ;

En Conséquence Mr l'administrateur de la bibliothèque Ste Geneviève a reçu de Mr l'architecte les clefs des bâtiments nouveaux et un Etat inventaire des objets Mobiliers qu'ils renferment.

Le Présent procès verbal fait en double et signé par les Membres de la Commission sera transmis à Mr le Ministre de l'instruction publique et à Mr le Ministre des travaux publics

Paris le 16 Décembre 1850.

État des objets Mobiliers

remis à Monsieur l'administrateur de la Bibliothèque Ste Geneviève
par Monsieur l'architecte du dit édifice.

Rez-de chaussée

Vestibule

Deux coussins en cuir recouvrant les bancs de Pierre

Salle des Manuscrits

treize rideaux doubles en coutil croisé, les dits garnis de leurs tringles et jeux de Poulies

Quarante chaises en chêne siège en canne et traverse du bas en cuivre

Salle des Dépôts

Un compteur pour 150 becs de Gaz

treize rideaux doubles id. aux précédents

Escalier

deux grandes banquettes en velours de laine avec galons de laine et clous en cuivre

1er Etage

Quarante six lambrequins et rideaux doubles en damas de laine vert les dits garnis de galons de laine rouge, et doublés en toile

plus trois grands rideaux doubles et a deux faces, en même étoffe que les précédents, dont deux descendants jusqu'en bas et un s'arrêtant sur le tambour

Vingt sept stores en coutil croisé chacun divisé en trois parties les dits garnis d'armatures et mécaniques.

dix sept petits rideaux en soie avec tringles

Quatre cents chaises en chêne, siège en canne et traverse du bas en cuivre

Six tapis pour les escaliers des angles et du milieu avec pitons et tringles

Un tapis pour le bureau de Mr le conservateur.

Pièces remises par l'architecte à Mr l'administrateur de la Bibliothèque
le 16 Décembre 1850.

1° Procès Verbal de Remise et de Réception des Nouveaux bâtiments.
2° Etat Inventaire des objets Mobiliers Contenus dans les bâtiments,
3 Etat et Désignation des clefs de toutes les parties des bâtiments.
4° Marché passé par Mr le Ministre des travaux publics pour le chauffage,
5° Permission de Mr le Préfet de Police pour l'Eclairage au gaz,

—

Remise du Batiment de la bibliothèque Ste Geneviève
à la Commission nommée par M. le Ministre de
l'Instruction publique

—

3. Feuilles.

État des clés remises à Monsieur l'Administrateur de la Bibliothèque Ste Geneviève par M^r l'Architecte du dit Édifice

Porte de Bronze — 3 clés.

Vestibule

Porte du tambour — 2 clés

(1) les quatre portes dans le vestibule — 4 clés

Rez-de-chaussée – à droite

(2) Salle des manuscrits trois portes }
(2) Escalier de Service deux portes } — 2 clés

Armoires de la Salle des manuscrits — 8 clés.

Rez-de-chaussée – à Gauche.

Compteur et syphon du Gaz — 4 clés.

(1) Deux portes de la Salle des dépots 2 clés.

(2) Armoires audessus des dites portes }
(2) Escalier de Service deux portes — } — 2 clés.

Grille de l'Escalier — 1 clef

Coté à droite

Logement du Concierge — 5 clés

Coté à Gauche.

Cabinets d'aisance — 2 clés.

Trois Armoires — 3 clés.

Service du chauffage — 7 clés.

Grande salle.

Porte de fonte —— 3 clés

Porte de la serrure —— 1 clef.

Balustrade devant les Bibliothèques — 7 clés.

(2) Portes des cabinets et du Tambour — 4 clés.

Bouches des calorifères —— 1 clef.

Comble

Sortie sur le toit —— une clef.

Grilles du chemin de ronde — 1 clef.

(1) (1). Mêmes clés.

(2) (2) (2) (2) (2) Mêmes clés.

Bâtiment de l'Administration

Porte d'Entrée sur la place ———	10 clés.
Rez-de-chaussée à Droite ———	8 clés.
Rez-de-chaussée à Gauche ———	7 clés.
Entresol à Droite ———	7 clés.
id à Gauche ———	5 clés.
1er Etage ———	10 clés.
2me Etage à droite ———	7 clés.
id. à Gauche. ———	5 clés.
3me Etage à droite ———	5 clés.
id au Milieu ———	3 clés.
id à Gauche. ———	6 clés.
Caves ———	clés.

Extrait de l'Inventaire des objets Mobiliers fournis pour ~~la biblioth.~~ les bâtiments neufs de la Biblioth. — Ste G. et pris en charge par l'architecte de l'Etablissement à titre provisoire et jusqu'à la remise des dits objets Mobiliers à l'administration de la bibliothèque dépendant du Ministère de l'Instruction publique,

N° 76 — Six grands rideaux et trois lambrequins en damas de laine vert.

N° 77. Dix sept petits rideaux en Soie verte.

78 Sept housses de table en damas de laine.

79 2 grandes banquettes couvertes en velours

80 2 coussins en [illegible] pour banquettes du vestibule

81 ~~[illegible]~~ 56 rideaux en toiles de coton

82 4 tapis pour les Escaliers des angles

83 1 tapis pour l'Escalier du Centre

84 1 tapis pour l'Entrée

85 40 chaises en chêne

86 1 drapeau tricolore

87. 8 fauteuils en chêne

Bibliothèque Ste Geneviève.

Inventaire des objets Mobiliers exécutés ou fournis sur les crédits ouverts au Ministère des travaux publics pour la Construction de la Bibliothèque S. G.

M. le Ministre,

Les Bâtiments de la nouvelle Bibliothèque Ste Geneviève contiennent divers objets mobiliers qui pendant la Construction des bâtiments ont été exécutés d'après mes dessins ou fournis d'après mon ordre : j'ai dû pendant le cours des travaux tenir un Inventaire de ces objets mobiliers pris en charge par moi à titre provisoire et jusqu'à l'époque où les objets mobiliers, comme le bâtiment lui même seraient remis à l'administration de la Bibliothèque dépendant du Ministère de l'Instruction publique.

Le 16 décembre 1850 en livrant d'après vos ordres les nouveaux bâtiments à la Commission chargée de les recevoir au nom de M. le Ministre de l'Instruction publique, j'ai remis à M. l'administrateur de la bibliothèque un Inventaire des objets mobiliers et cet Inventaire a dû être vérifié par ses agents ; cependant j'ai pensé qu'il serait plus régulier pour l'administration des travaux publics et plus convenable pour ma responsabilité engagée seulement à titre provisoire que cet Inventaire fut ~~adressé~~ transmis par vous à M. le Ministre de l'Instruction publique ~~en le priant~~ en l'invitant de vous en adresser un reçu dont je vous prie de me remettre une copie conforme pour moi même.

J'ai donc l'honneur M. le Ministre de vous adresser l'État inventaire des objets mobiliers exécutés ou fournis sur les crédits ouverts au Ministère des travaux publics pour la Construction de la bibliothèque Ste Geneviève.

M. le M. ~~~~ Je suis avec respect,

Bibliothèque Ste Geneviève.

Inventaire

des objets mobiliers exécutés ou fournis sur le crédit ouvert au Ministère des travaux publics pour la Construction de la Bibliothèque Ste Geneviève.

1. Dans le Vestibule, 2 Coussins en cuir recouvrant les bancs en pierre
2 Dans la Salle des Manuscrits : 13 Rideaux doubles en coutil croisé lesdits garnis de leurs tringles et jeux de poulies
3 quarante chaises en chêne, siège en Canne et traverse en cuivre.
4 un Compteur de 100 becs pour le gaz avec un régulateur.
5 Vingt quatre grands cartons pour les Manuscrits non reliés.
6 Dans la Salle du dépôt treize rideaux doubles semblables à ceux de la Salle des Manuscrits.
7 un Compteur de 150 becs pour le gaz avec un Régulateur.
8 Dans l'Escalier, Deux grandes banquettes en Velours de laine
9 Dans la Salle du 1° Etage, quarante six lambrequins et Rideaux doubles en Damas de laine Vert, lesdits garnis de galons en laine Rouge et doublés en toile.
10 à l'Entrée de la Salle trois grands rideaux doubles à deux faces en même Etoffe que les précédents, dont deux descendants jusque sur le sol et un s'arrêtant sur le tambour.
11 Vingt sept Stores en Coutil croisé, chacun divisé en trois parties lesdits garnis d'armatures et Mécanique.
12 Dix sept petits Rideaux en Soie avec tringles.
13 quatre cents chaises en chêne, siège en Canne, traverses et accessoires en Cuivre.

14 Six tapis pour les Escaliers dans les angles et et pour l'Escalier double du Milieu de la Salle avec pitons et tringles en Cuivre.
15 un tapis pour le bureau de Mr le Conservateur.
16 Sept housses de tables ou bureaux en damas de laine.
17 huit fauteuils en chêne. et le chaise recouverte en velours
18 Douze chaises en chêne couvertes en Basanne
19. un drapeau tricolore. —
une fontaine en liais (15f). fournie par Mr Renaudot pour
20 le service de Mrs les Employés dans la Bibliothèque

Ministère
des
Travaux Publics.

7me Division.
Bâtiments Civils.
1er Bureau.

Bibliothèque de Ste Geneviève.

Mobilier.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Paris, le 26 Juillet 1851

Monsieur, vous m'exposez que la remise qui a été faite au Département de l'Instruction Publique du mobilier de la bibliothèque Ste Geneviève n'a pas reçu la consécration nécessaire, et, dans l'intérêt de votre responsabilité, vous m'envoyez certifié par vous conforme l'inventaire des objets livrés, en me priant de provoquer l'apposition de la signature destinée à constituer avec la vôtre la prise en charge régulière de ces meubles par l'Administration de la bibliothèque.

J'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai transmis à mon collègue l'état en question pour qu'il reçoive la sanction qui y manque.

Aussitôt que cette pièce devenue ainsi officielle m'aura été renvoyée, il vous en sera délivré une copie dûment certifiée.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre des Travaux Publics
Pour le Ministre et par autorisation,
Le chef de Division,
[illegible]

M. Labrouste, Architecte

MANUFACTURE NATIONALE
DE
PORCELAINE.

Sèvres, le 5 Septembre 1851

Monsieur

J'ai l'honneur de vous renvoyer ceux des portraits des anciens Conservateurs de Ste Geneviève qui ne vous avaient point encore été remis. Le retard qui a eu lieu provient de l'absence de l'artiste qui avait ces portraits en sa possession. Je vous prie de vouloir bien agréer mes excuses ainsi que l'assurance de mes sentiments de haute considération et de dévouement

J Ebelmen

Ministère
des
Travaux Publics.

7me Division.

Bâtiments civils.

1 Bureau.

Bibliothèque
Ste Geneviève.

Paris, le 9 novembre 1851

Monsieur, Mr le Ministre de l'Instruction publique me renvoie, certifié par Mr l'Administrateur de la Bibliothèque Ste Geneviève, l'inventaire que vous avez dressé des objets mobiliers dont vous avez fait la remise à cet établissement au nom de mon département.

J'ai l'honneur de vous adresser une copie de cet inventaire dont le visa met ainsi votre responsabilité à couvert.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération,

Pour le Ministre et par autorisation,
Le Chef de Division,

[illegible]

Mr L. Labrouste, Architecte.

Bibliothèque Ste Geneviève.

Inventaire

des objets mobiliers executés et fournis sur le crédit ouvert au Ministère des Travaux publics pour la construction de la Bibliothèque Ste Geneviève.

1. Dans le vestibule deux coussins en cuir recouvrant les bancs en pierre.

2. Dans la salle des manuscrits, treize rideaux doubles en coutil croisé, les dits garnis de leurs tringles et jeux de poulies.

3 Quarante chaises en chêne, siège en canne et traverse en cuivre.

4. Un compteur de 100 becs pour le gaz avec un régulateur.

5 24 grands cartons pour les manuscrits non reliés.

6 Dans la salle des dépôts, treize rideaux doubles semblables à ceux de la salle des manuscrits avec tringles et jeux de poulies.

7 Un compteur de 150 becs pour le gaz avec un régulateur.

8 Dans l'escalier deux grandes banquettes en velours de laine.

9 Dans la salle du 1er étage 46 lambrequins et rideaux doubles en damas de laine vert les dits garnis de galons en laine rouge et doublés en toile.

10 — A l'entrée de la salle, trois grands rideaux doubles à deux faces en même étoffe que les précédents dont deux descendants jusque sur le sol et celui du milieu s'arrêtant sur le tambour.

11 27 Stores en coutil croisé, chacun divisé en trois parties, les dits garnis d'armatures et mécaniques.

12 17 petits rideaux en soie avec tringles

13 400 chaises en chêne, siège en canne, traverse en cuivre.

14 6 Tapis pour les escaliers dans les angles et pour l'escalier double du milieu de la salle avec pitons et tringles en cuivre

15 Un tapis pour le bureau de Mr le Conservateur.

16 Sept housses de tables ou bureaux en damas de laine

17 huit fauteuils en chêne et quatre chaises recouvertes en velours.

18 12 chaises en chêne couvertes en basanne.

19 Un drapeau tricolore.

Le présent inventaire certifié exact par l'Architecte de la Bibliothèque Ste Geneviève

Signé: H. Labrouste.

Vu et Certifié Véritable:

L'administrateur de la Bibliothèque Ste Geneviève

Signé: B. Delancy.

Pour copie conforme:

Le Chef de la Don des Bâtiments civils

[signature]

Ministère
des
Travaux Publics.

Paris, le 7 mai 1851

Monsieur,

La Commission des Artistes supplémentaires sera demain jeudi 8 1/2 du matin au panthéon. il est très probable qu'elle se rendra de là à votre bibliothèque, je vous en donne avis pour que vous puissiez recevoir les compliments et vous faciliter l'entrée du Monument.

Mille compliments

[illegible]

M Labrouste. henry.

MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION
PUBLIQUE
ET
DES CULTES.

DIRECTION GÉNÉRALE
DES CULTES.

DÉPARTEMENT
d

DIOCÈSE
d

OBJET.

COMMISSION

Séance du

R

Fait à la Commission

Monsieur le Ministre,
J'ai été chargé par S. Exell
de la rédaction d'un projet de
j'avais eu l'honneur d'être d
l'Empereur. — mon progra
S. Exell. le Ministre de la guerre
Verbalement les Instructions d
par S. M. pour la Nouvelle é
qui couronne les hauteurs d
dans l'axe du Champ de Mar
appelé le Trocadéro. —
du général Commandant l'Éco
et bien qu'on ait renoncé
pour la Nouvelle École Polytech
ce projet pouvait être mis so
~~c'est S. M. qui l'a demandé~~,
des Etudes que j'ai reçu l'or
mon Empressement à répondre
de Sa Majesté — j'ai
d'adresser à V. Exell. le plan
polytechnique actuelle et les
ce projet.

× Ce projet que j'avais rédigé n'en était pas moins une étude complète qui ne serait point sans quelqu'utilité pour l'avenir et un autre emplacement,

M. le Ministre,
Votre très humble

1859.





69